

---

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2011

---

L'assemblée Générale Extraordinaire s'ouvre à 18h00, ce 14 décembre 2012, en présence des adhérents qui se sont déplacés à l'invitation de l'association.

Le décompte des votants et des pouvoirs montre que le quitus est atteint, présents et représentés.

---

### **RESOLUTION n°1 : Approbation et validation du PV d'apport partiel d'actif de l'Association Sésame Autisme 71 à l'Association Sésame Autisme Rhône-Alpes, dans le cadre de la reprise de gestion du Foyer les Perrières.**

L'assemblée Générale a entendu la présentation des raisons et de l'objet de l'apport partiel d'actif, depuis l'association Sésame-Autisme 71 vers l'association Sésame Autisme Rhône-Alpes, et concernant l'établissement FAM Les Perrières.

La résolution d'acceptation de cet apport partiel d'actif, rédigé avec le conseil juridique CEFIDES, est mise aux voix à main levée (avec l'accord de tous les adhérents présents ou représentés).

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés, le quitus étant atteint.

---

### **RESOLUTION n°2 : Approbation et validation des nouveaux statuts de SARA.**

Dans le cadre du processus de fusion de Sésame Autisme Rhône-Alpes et de Sésame Autisme Dauphiné-Savoie, les statuts de Sésame Autisme Rhône-Alpes ont été révisés pour les actualiser :

- Révision du vocabulaire associé à l'autisme et mise à jour des objectifs de l'association compte tenu des récentes découvertes et retours d'expérience sur l'accompagnement des personnes avec autisme,
- Possibilité d'intégration d'administrateurs des associations absorbées,
- Modification des notions de gouvernance pour tenir compte de la présence d'un poste de directeur général,
- Retrait de certaines dispositions relevant en fait du règlement intérieur.

L'Assemblée Générale a entendu la présentation des raisons et de l'objet des évolutions des statuts de l'association Sésame Autisme Rhône-Alpes.

La résolution d'acceptation de cette nouvelle version, rédigée avec le conseil juridique CEFIDES, est mise aux voix à main levée (avec l'accord de tous les adhérents présents ou représentés).

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés, le quitus étant atteint.

---

### **RESOLUTION n°3 : Approbation et validation du Projet associatif**

Le Projet associatif étant le document fondateur de l'association, il a été revu pour être mis en conformité avec la réalité de l'accompagnement des personnes avec autisme ainsi que pour fixer les nouveaux objectifs de l'association sur 2012-2015 :

- de la situation de l'association (ouverture d'un établissement pour personnes vieillissantes, absorption d'autres établissements...).
- et avec l'évolution des instances publiques.

L'assemblée générale a entendu la présentation des raisons et de l'objet des évolutions du Projet Associatif l'association Sésame Autisme Rhône-Alpes.

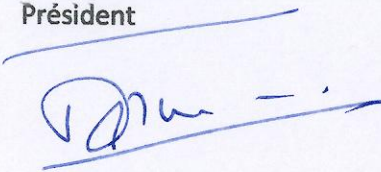
La résolution d'acceptation de cette nouvelle version est mise aux voix à main levée (avec l'accord de tous les adhérents présents ou représentés).

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés, le quitus étant atteint.

L'assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour à 19h00

Fait à Lyon, le 14 décembre 2011

Dominique Franc  
Président



Sandrine BEC  
Secrétaire

